

Des lieux pour s'engager...

LES SYNDICATS

Pour s'engager dans son milieu de travail

Un syndicat est une corporation qui se porte à la défense des droits et des intérêts des travailleuses et des travailleurs. Il agit dans des milieux de travail spécifiques par le biais du syndicat local, dans des secteurs d'emploi spécifiques par le syndicat sectoriel et dans l'ensemble d'une région ou de la province par la centrale syndicale. Bien que les relations de travail soient leur premier objet, les syndicats interviennent sur un éventail de sujets à portée sociale. Ils défendent généralement leur mission par divers moyens de pression : lobbying, manifestations, grèves et campagnes de sensibilisation.

On ne peut pas choisir d'être membre d'un syndicat. C'est en étant embauché dans un milieu de travail où le personnel est syndiqué que l'on devient membre (après une période de probation). Dans un milieu non syndiqué, il est possible d'entreprendre un processus de syndicalisation. Il est important de bien s'informer auprès des centrales syndicales avant de se lancer dans un tel projet.

On peut être élu(e) à un poste de représentant(e) ou délégué(e) syndical(e) par l'assemblée générale de son syndicat local. Il est dès lors possible de participer aux négociations des conventions collectives, à l'organisation d'activités politiques ou même sociales. Il est également possible de participer à des comités pouvant porter sur l'environnement, la mondialisation, les femmes, etc.

Il existe aussi des comités de jeunes syndiqués (moins de 35 ans) qui ont souvent un fonctionnement autonome à l'intérieur du syndicat et au sein desquels il peut être très intéressant de s'engager. En règle générale,

l'engagement dans les instances syndicales est reconnu et compensé financièrement par le syndicat.

Pour en savoir plus sur les possibilités de l'engagement syndical, contactez une déléguée ou un délégué syndical et consultez les bulletins d'information produits par votre syndicat.

- Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
www.csd.qc.ca
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
www.csn.qc.ca
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
www.csq.qc.net
- Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ)
www.fiiq.qc.ca
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
www.ftq.qc.ca
- Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)
www.sfpq.qc.ca

LES COOPÉRATIVES

Pour s'initier à la gestion, partager son expertise, s'engager pour une bonne cause et faire une bonne affaire...

Une coopérative est un groupement composé d'individus ayant des besoins économiques et sociaux communs, le plus souvent des consommateurs ou des producteurs, qui se rassemblent en vue de réaliser des bénéfices ou des économies. C'est donc une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement (un membre, un vote). Les membres sont tout à la fois des associés et des clients ou fournisseurs.

Constituée par la Loi sur les coopératives ou par la Loi sur les coopératives de services financiers (LRQ, chapitres C-67.2 et C-27.3), chaque coopérative a le devoir de redistribuer ses bénéfices équitablement à l'ensemble de ses membres (ristourne) tout en demeurant compétitive face à ses concurrents. Il en existe plusieurs types : financières, agricoles, de consommation, de services, de travail et d'habitation.

On devient membre d'une coopérative en achetant une part sociale. La part sociale est une contribution financière à la coopérative qui peut varier de quelques dollars à quelques centaines ou milliers de dollars, tout dépendant du type de coopérative. Chaque membre n'a droit qu'à un seul vote, quel que soit le nombre des parts sociales qu'il détient. L'adhésion offre une série d'avantages, notamment l'accès à des services et à des rabais, mais elle peut exiger aussi l'accomplissement de certaines tâches. Elle donne le droit de participer à

l'assemblée des membres, laquelle est responsable de l'adoption des grandes orientations, des règlements, de l'élection du conseil d'administration, du mode de distribution des excédents, etc.

Vous faites peut-être déjà partie d'une coopérative par votre établissement scolaire ou financière, par votre résidence ou par votre travail. Avez-vous déjà pensé vous y engager? Informez-vous!

- **Mouvement Desjardins**
www.desjardins.com
- **Regroupement québécois pour la coopération du travail**
<http://www.rqct.coop/>
- **Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)**
<http://www.cooperativehabitation.coop>
- **COOPSCO (les coopératives en milieu scolaire du Québec)**
www.coopSCO.com

C'est **Mme Julie Loiselle**, de la municipalité de **Longue-Pointe-de-Mingan**, qui a été choisie comme grande **gagnante sur la Côte-Nord** par le jury régional du **concours Je prends ma place**. Grâce à son implication dans les sports, les loisirs et les activités culturelles de sa municipalité, Julie dynamise son village et contribue à améliorer la qualité de vie de la population. Rappelons que le **concours Je prends ma place** a pour objectif de reconnaître un jeune, sur chacun des territoires desservis par les forums jeunesse régionaux, qui s'est personnellement démarqué et qui, par sa motivation et son engagement, démontre une volonté à s'engager dans son milieu. Cette jeune Nord-Côtière aura la chance de se rendre dans la Capitale-Nationale et de s'envoler pour la France où, à travers un stage d'environ une semaine, elle rencontrera de jeunes citoyens français engagés eux aussi dans leur communauté.

Félicitations Julie!!!

Cette chronique t'a donné le goût d'en savoir un peu plus sur l'implication? Tu as besoin d'aide pour trouver un organisme dans lequel tu pourrais t'impliquer? Contacte :

Hélène Coulombe

Agente de participation citoyenne

Forum jeunesse Côte-Nord

Tél. : 418 589-2806

helenecoulombe.fjcn@cqocable.ca

www.forumjeunessecotenord.org



Cette chronique a été extraite du Guide de l'engagement, Tant de façons de prendre_sa_place!, réalisé par le Forum jeunesse de l'île de Montréal.